



Les décisions du Bureau en bref

2 juillet 2025

Parc naturel régional du Pilat 2 juillet 2025

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le Bureau du Parc a validé :

- la demande de subvention du Parc auprès de l'ADEME pour finaliser la stratégie territoriale d'adaptation de l'agriculture du Pilat au changement climatique et mener une étude pour connaître les cultures qui pourront être adaptées au climat futur du Pilat dans la suite notamment de la journée de travail du 26 mars 2025 sur ce même sujet
- les demandes de subvention du Parc auprès de la Région (contrat de Parc) pour :
 - la réalisation d'une cartographie évaluative de la Trame Noire,
 - l'achat de matériels de suivi des écosystèmes, de la faune et de la flore,
 - le remplacement du réseau de chauffage enterré de la Maison du Parc (travaux d'amélioration thermique),
 - les actions de médiation en direction du grand public liées aux patrimoines et aux enjeux de la charte – année 2026,
 - le programme d'éducation au territoire – année scolaire 2025-2026.
- la demande de subvention auprès de la Région (contrat de Parc) pour la réalisation d'un sentier d'interprétation par la Commune de Doizieux.
- les demandes de financements auprès de la Région (contrat de Parc) pour des travaux de restauration des sentiers de randonnée endommagés par les intempéries d'octobre 2024, travaux portés par les communes suivantes : Bourg-Argental, Condrieu, Farnay, Longes, Lupé, La Chapelle-Villars, La Versanne, Pélussin, Saint-Julien-Molin-Molette, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Paul-en-Jarez et Véranne.
- Les demandes de financements auprès de la Région (contrat de Parc) pour des travaux d'optimisation de l'éclairage public (réduction de la pollution lumineuse et des consommations énergétiques), travaux sous maîtrise d'ouvrage des communes suivantes : Maclas, Sainte-Croix-en-Jarez, Trèves et Saint-Genest-Malifaux.

COUP DE POUCE CLIMAT

Le Bureau du Parc a validé les 4 communes retenues suite à appel à manifestation d'intérêt auprès des Communes et Villes-portes pour bénéficier d'un appui d'étudiants du Master 2 « Territoires et Transitions » commun à l'École d'Économie de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne et à Sciences Po Lyon sur la question de l'adaptation au changement climatique (diagnostic de vulnérabilité de la commune + piste d'actions pour améliorer la robustesse de la commune).

Ces 4 communes sont : Graix, Pélussin, Saint-Pierre-de-Boeuf et Vérin.

MANDAT POUR UN AVIS SUR LE DOCUMENT CADRE DU PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL POUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Le Bureau a donné mandat au Président du Parc pour rendre un avis sur le document cadre du photovoltaïque au sol du département du Rhône. Ce document a été réalisé, comme dans chaque autre département français, par la Chambre départementale d'agriculture, à la demande de la Préfecture de département, en déclinaison de la loi sur l'accélération de la production des énergies renouvelables.

La consultation a été lancée le 30 juin pour un retour attendu par l'État le 30 août, soit donc avant que le Bureau ne se réunisse de nouveau.

Le Bureau a également décidé de solliciter l'avis des Communes du Rhône classées Parc pour alimenter l'avis du Parc.

DOTATION DE SOUTIEN AUX COMMUNES POUR LES AMÉNITÉS RURALES

Le Bureau a échangé sur cette dotation, en cours de versement par l'État, pour les communes qui sont éligibles : soit toutes les communes rurales ayant une partie significative de leur territoire concernée par une aire protégée et/ou une zone de protection forte.

Un Parc naturel régional étant une aire protégée, 41 communes du Parc du Pilat vont, comme en 2024, 2023 et 2022, bénéficier en 2025 de cette dotation dont le montant par commune est compris entre 3 000 € et 29 934 € pour le Pilat. Le montant total des dotations versées à ces 41 communes s'élèvent à 418 268 € (en augmentation de 9,4 % par rapport à 2024). Un courrier a été adressé à chacun des Maires concernés avec proposition de mobiliser cette dotation pour des projets en faveur de la biodiversité, avec des exemples d'actions comme source d'inspiration.

PROCHAINES RÉUNIONS DU BUREAU ET DU COMITÉ SYNDICAL

BUREAU	COMITÉ SYNDICAL
Mercredi 17 septembre 2025 - 18h	
Mercredi 15 octobre 2025 - 18h	Mercredi 22 octobre 2025 - 18h30 OU Mercredi 29 octobre 2025 - 18h30
Mercredi 19 novembre 2025 - 18h	
Mercredi 10 décembre 2025 - 18h	
Mercredi 21 janvier 2026 - 18h	Mercredi 14 janvier 2026 - 18h30 Débat d'Orientations Budgétaires
Mercredi 25 février 2026 - 18h	
Mercredi 25 mars 2026 - 18h	Mercredi 4 mars 2026 - 18h30 Budget Primitif



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr